

Image not found or type unknown



Travaux parking bail isolé

Par **argillae**, le **02/06/2008** à **18:22**

Des travaux prévus pendant 2 mois vont rendre inutilisable ma place de parking. J'ai demandé à mon bailleur (agence immobilière) **une franchise de loyer en compensation du service non rendu**. Celle-ci me la refuse en me renvoyant vers mon assureur pour une éventuelle prise en charge. Mon bailleur n'a-t-il pas l'obligation d'assurer la disponibilité d'un local loué? Demander une franchise n'est-il pas habituel dans ce cas? Ce serait bien aimable d'avoir une réponse, merci.